



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre, à vingt heures trente, le conseil municipal de Pacé, légalement convoqué, s'est réuni à la salle multifonction du Ponant à Pacé en séance publique sous la présidence de M. Hervé DEPOUEZ, maire.

Étaient présents :

M. DEPOUEZ
M^{me} LE GALL
M. ROUAULT
M^{me} LEFEBVRE-BERTIN
M. BOUFFORT
M. GARNIER
M^{me} BOISNARD
M. AUBERT
M^{me} LEVENÉ
M. CHAIZE
M^{me} HERCEG-GALESNE
M^{me} BRICE
M. TRUBERT
M^{me} PAIMPARAY-KANY
M. PHILOUX
M^{me} MASSART
M. BABOU
M^{me} KHAN
M^{me} DANIELOU
M^{me} LOCHOU-REGNARD
M. PAUGAM
M^{me} GOUGEON
M. LEMARCHAND
M^{me} SIMONESSA
M^{me} BATAILLE
M. LE FUR
M^{me} CONFINO
M. LUCET

Date de convocation : 07/12/2021

Nombre de conseillers en exercice : 33
Présents à l'ouverture de la séance : 28

Quorum réuni

Étaient excusés :

M^{me} CABANIS, qui a donné pouvoir à M^{me} LE GALL.
M. CORVOL, qui a donné pouvoir à M. AUBERT.
M. PICHON, qui a donné pouvoir à M. TRUBERT.
M. MOKHTARI, qui a donné pouvoir à M. CHAIZE.
M. CAILLARD, qui a donné pouvoir à M^{me} SIMONESSA.

Secrétaire de séance :

M. TRUBERT

12/15 – 14 décembre 2021

Foncier – Cession commune de Pacé/Aiguillon construction - Parcelle BC 264 – Construction logements gendarmerie

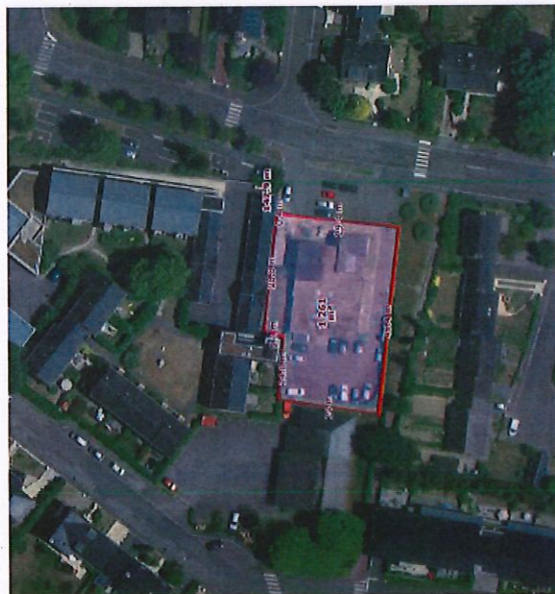
Le rapporteur,

⇒ rappelle que par la délibération n° 23/26 du 20 juin 2017, le conseil municipal a approuvé l'engagement des études de faisabilité pour la construction de l'extension de la gendarmerie de Pacé et le rapprochement de la commune avec des bailleurs sociaux, afin d'étudier le montage opérationnel pour la construction de 6 logements supplémentaires, au regard du casernement actuel qui depuis le 1^{er} août 2017, accueille 5 gendarmes supplémentaires affectés à Pacé suite à la dissolution de la brigade de Vezin-le-Coquet.

⇒ précise que le Conseil municipal a approuvé les 01/10/2019 (délibération n°37/13) et 03/03/2020 (délibération n°41/14) la réalisation de 8 logements de gendarme sur la parcelle cadastrée BE 264 à diviser.

⇒ Le maître d'ouvrage de l'opération et bailleur des logements sera la société Aiguillon Constrcution. Aussi, la commune de Pacé vend à la société Aiguillon l'assiette foncière nécessaire à la éalisation du projet. La surface à vendre est d'environ 1 261m².

Délimitation de la parcelle :



Stade APS

☞ indique que France Domaine saisi en décembre 2020, a été estimée le montant de la cession à 213 500 €HT sur la base d'une parcelle de 700 m² de SHAB en zone de renouvellement urbain, soit 305 € HT/m² de SHAB. La parcelle cadastrée faisant 1 270 m². La réitération de l'avis est en cours.

☞ précise que le prix d'acquisition négocié avec la société Aiguillon est de 400€ HT/m² SHAB soit pour une SHAB de 600.8m² et environ 1 261m² de terrain, un total de 240 320€ HT. La démolition viendra en déduction de ce prix (PLH rennes métropole). Elle a été estimée à ce stade à 50 000€ HT par la maîtrise d'œuvre à la charge de la commune de Pacé, aussi l'acquisition foncière estimée : 190 320€ HT(hors frais d'acte à la charge de l'acquéreur).

☞ précise que le bâtiment existant (Ancienne Poste) actuellement occupé par l'Escale (épicerie sociale) restera occupé, à titre gratuit, par la commune et l'association l'Escale, jusqu'au déménagement de celle-ci. La prise de possession par Aiguillon construction sera différée, d'un commun accord, jusqu'à la démolition du bâtiment à programmer en concertation entre l'acquéreur et la commune de Pacé.

☞ propose au conseil municipal de céder au prix de 190 320 €HT la parcelle d'environ 1261 m² de terrain sur la base de l'estimation à 240 320 €HT, à laquelle est soustrait 50 000 €HT pour la prise en charge de la démolition. Les frais inhérents à cette cession (géomètre, acte notarié) seront à la charge de l'acquéreur ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Considérant l'avis des services fiscaux, par l'intermédiaire des affaires foncières et domaniales en date du 21 novembre 2021 ;

Considérant l'avis favorable émis par la commission « Développement économique et prospective » lors de sa réunion du 09 novembre 2021 ;

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

CEDE :

à la société Aiguillon, une parcelle d'environ 1261 m² issue de la parcelle cadastrée BC 264, au prix de 400€HT/m² de SHAB € sur la base d'un programme immobilier de 600.8 m² de SHAB. Les frais inhérents à cette cession (géomètre, acte notarié) seront à la charge de l'acquéreur ;

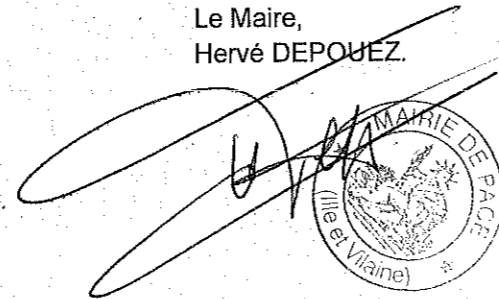
AUTORISE :

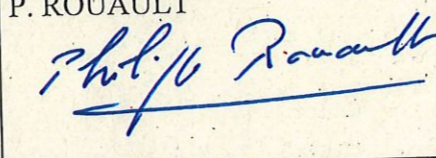
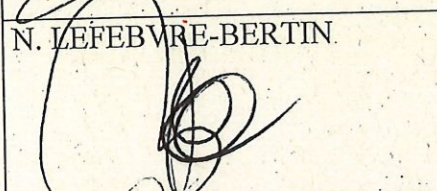
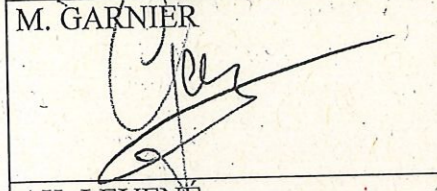
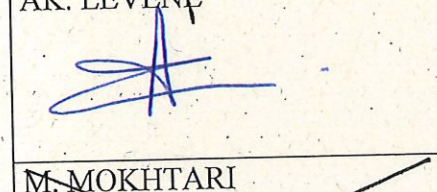
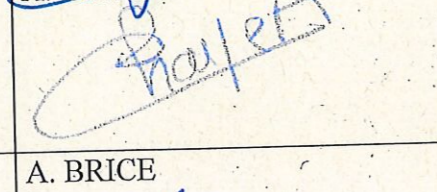
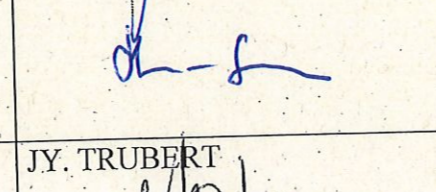
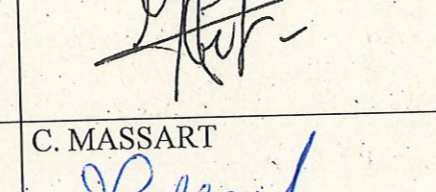
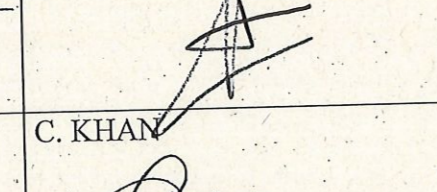
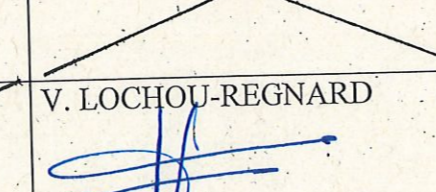
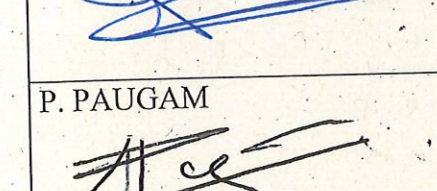
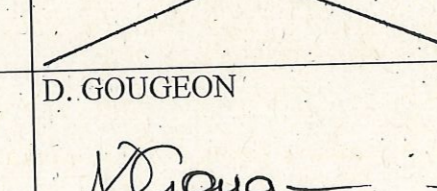
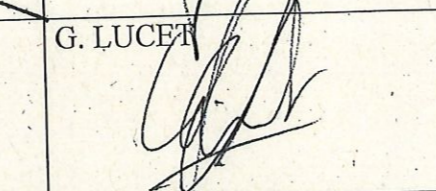
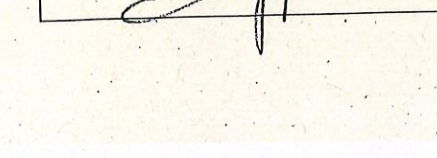
le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

VOTE : Unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
pour copie conforme,

Le Maire,
Hervé DEPOUEZ.



H. DEPOUEZ 	J. LE GALL 	P. ROUAULT 
N. LEFEBVRE-BERTIN 	B. BOUFFORT 	F. CABANIS 
M. GARNIER 	K. BOISNARD 	J. AUBERT 
AK. LEVENE 	A. CHAIZE 	Z. HERCEG-GALESNE 
M. MOKHTARI 	A. BRICE 	JY. TRUBERT 
V. PAIMPARAY-KANY 	P. PHILOUX 	C. MASSART 
C. BABOU 	C. KHAN 	M. PICHON 
S. DANIELOU 	L. CORVOL 	V. LOCHOU-REGNARD 
P. PAUGAM 	D. GOUGEON 	J. LEMARCHAND 
I. SIMONESSA 	J. CAILLARD 	S. BATAILLE 
L. LE FUR 	S. CONFINO 	G. LUCET 